

Facturation



En 2017, Grand Lieu Communauté a instauré la redevance incitative. Elle s'applique à tous les usagers et est directement liée à la production de déchets de chaque foyer.

La redevance, comment cela fonctionne ?

La facture est composée :

- **d'une part fixe comprenant :**
 - 12 levées du bac gris par an (proratisées au nombre de mois pour les habitants arrivant en cours d'année)
 - la collecte du bac jaune
 - la collecte des points tri (verre et papiers)
 - [l'accès aux déchèteries](#)
 - les collectes ponctuelles
 - la vente de composteur à tarifs préférentiels
- **d'une part variable** complémentaire, facturée pour toute levée supplémentaire du bac gris (au-delà des 12 levées incluses)

Tarifs

Contenance du bac	Tarifs part fixe annuelle (intégrant 12 levées du bac par an)	Part variable unitaire par levée supplémentaire (à partir de la 13 ^{ème} levée)
Bacs 120 L (1 à 3 personnes)	180 €	3.70 €
Bacs 180 L (4 à 5 personnes)	210, 60 €	4.60 €
Bacs 240 L (6 personnes et plus)	242, 40 €	5.50 €
Bacs 340 L (professionnels)	292, 40 €	8.28 €
Bacs 660 L (professionnels)	455, 40 €	16 €

La contenance des bacs ne correspond pas au nombre de résidents au sein de votre foyer ? [Signaler un changement de situation](#)

Modalités de paiement

La redevance est facturée en deux fois en janvier et en juillet.

Il est possible de régler sa facture :

- par chèque bancaire
- par TIP
- [en ligne](#)
- par prélèvement automatique

Service gestion des déchets

02 51 70 94 39

collectedechets@grandlieu.fr

Liens utiles

- [Règlement de collecte \(Pdf\)](#)